



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOZ, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.  
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

# Matheiu

## GAZETTE

### ANGLETERRE.

*Londres, le 11 mars.* — Il y a eu une assemblée des actionnaires du pont sous la Tamise pour entendre le compte rendu de la situation des travaux, et aviser au paiement des dépenses qui pouvaient être nécessaires pour leur continuation. Il a été reconnu qu'il avait déjà été versé 61.000 liv. st. entre les mains des directeurs, sur lesquels ils en avaient déjà dépensé 57,000; que les 4,000 restant n'étant pas suffisants pour le moment, il devenait nécessaire d'avoir recours à un appel de fonds qui était évalué à 5 l. s. par action, et qui devait être acquitté le 22 de ce mois; qu'il avait été déjà répondu à cet appel pour 3,600 actions sur les 4000 qui existent. L'assemblée se termina par des remerciemens votés à l'ingénieur, M. Brunel.

— La tranquillité est parfaitement rétablie à Macclesfield. Les ouvriers se sont assemblés le 7 et ont adopté une pétition à présenter au parlement, pour demander l'abrogation des lois sur les grains. Le plus grand ordre a régné dans cette assemblée.

— Un journal de New-York rapporte ce qui suit: « Le lecteur apercevra (avec plus de chagrin que de surprise, nous en sommes persuadés), que M. Jefferson, dans une extrême vieillesse, est réduit à un état voisin de l'insolvabilité, et qu'il a réclamé de la justice de son pays le privilège de disposer de ses terres par le moyen d'une loterie. La permission de présenter un bill à cet effet a été accordée. »

M. Jefferson est l'un des hommes d'état les plus distingués de l'Amérique, et l'un des fondateurs de la république des États-Unis, dont il fut élu président en 1801 et réélu en 1805.

### FRANCE.

*Paris, le 13 mars.* — Il a été versé aujourd'hui chez M. Casimir Périer la somme de 10,000 f., premier versement de M. Moutardier, libraire, éditeur des discours du général Foy en faveur des enfans du général Foy.

— Le roi, après avoir examiné les réglemens et le compte rendu de la Société protestante de prévoyance et de secours mutuels, vient d'accorder à cette institution une somme de 1000 francs. Cette société compte plus de 500 souscripteurs.

— On donne comme une nouvelle certaine que le noble pair M. Mollien, membre de la commission chargée de la surveillance de la caisse d'amortissement, vient de donner sa démission de la place qu'il y occupait, parce qu'il avait vainement combattu au sein de cette même commission un principe qu'il jugeait contraire à la justice, ainsi qu'aux engagements pris à la tribune par le président du conseil des ministres. M. Mollien a mieux aimé se retirer que de paraître, comme président, favoriser une marche contraire à son propre avis.

— Nous avons annoncé hier que l'Observateur autrichien déclama depuis quelque tems d'une manière très violente contre la liberté de la presse en général, et contre les journaux français en particulier. Nous sommes informés que le nouvel ambassadeur d'Autriche, M. le comte d'Appony, a essayé ses premières armes dans cette question. Le grand-prévôt de la sainte-alliance, (le prince de Metternich), a même écrit, dit-on, à ce sujet, une lettre particulière à un de nos ministres. On assure qu'on a répondu à ces étranges insinuations d'une manière convenable, et conformément à nos droits et à nos libertés.

Quelque impérieux que soit, pour des ministres français, le devoir qui leur est imposé de faire respecter l'indépendance nationale et la dignité de la couronne contre les ridicules prétentions de l'étranger, nous devons cependant les féliciter d'avoir suivi ce que dictait la simple loi du sens commun. Que dirait le prince de Metternich si le ministère français, changeant de rôle, allait demander au ministère autrichien de rendre à la Croatie et à l'Esclavonie la constitution dont elles sont privées: de respecter un peu plus la constitution hongroise et de montrer moins d'empressement à entraver les progrès de la raison humaine?

(Constitutionnel.)

— On lit dans le Journal du Commerce, du 8 mars:

Une tentative de vol des plus hardies a été commise avant-hier, à dix heures du soir, dans l'hôtel même de M. le lieutenant-général. Un domestique, resté seul dans les appartemens du rez-de-chaussée, entendit un grand bruit à une porte vitrée, couverte d'un volet, puis tout à coup le volet s'ouvrit. Le sergent de planton, arrivé aux cris du Jock, courut dans le jardin à la recherche des audacieux voleurs; mais la lampe qu'il portait s'étant éteinte, il ne put rien découvrir.

Si les voleurs ne craignent pas d'attaquer l'hôtel d'un général gardé par un poste nombreux, à la porte duquel sont trois factionnaires, on ne sait pas s'arrêtera leur audace. M. le préfet, M. le maire et même le com-

missaire de police doivent trembler de voir un jour leurs hôtels et leurs domiciles escaladés et envahis par les voleurs.

— On écrit de Lyon qu'une mine de houille à Rive-de-Gier vient de s'enflammer. Sept ou huit ouvriers qui y travaillaient ont été victimes de cet accident. Ce triste événement doit engager les propriétaires des mines à adopter les lampes à la Davy, au moyen desquelles le gaz, consumé à mesure qu'il se dégage, ne peut plus causer de détonation dangereuse. Il paraît qu'on s'occupe beaucoup dans les environs de Lyon, de travaux minéralogiques. Une concession vient encore d'être demandée au préfet pour l'exploitation d'une mine de plomb sulfuré argentifère.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance 8 du mars.

Dans toute cette séance on s'est occupé de la discussion de quelques pétitions; la plus remarquable était celle du sieur Marin, à Paris, demandant la suppression des jeux de la loterie.

La commission propose le renvoi de la pétition au ministre des finances et à la commission du budget.

M. Casimir Périer: Toutes les fois qu'il est question de cet impôt, vous entendez dans les différens rapports qui vous sont faits les mots morale, religion; cependant personne ne peut obtenir une modification à ce funeste impôt. Si ceux qui président à nos destinées financières, au lieu d'avoir les mots morale et religion à la bouche, étaient persuadés de ce qu'elles commandent, il y a long-tems qu'une proposition de loi aurait été présentée pour que les revenus de la loterie ne souillassent plus le budget; mais si on ne veut pas détruire la loterie, on vient vous dire que la passion de ce jeu diminue, tandis qu'elle augmente. Il est fâcheux que nous allions chercher ces renseignemens dans le discours de M. le ministre des finances quand il a présenté le budget. En parlant de la situation prospère des finances, et sentant l'embarras où il venait de se placer en proposant le dégrèvement sur l'impôt foncier au lieu de le proposer sur les jeux, il a cherché à nous donner une sorte de consolation, en offrant à la chambre une situation financière tout à fait inexacte. Il a dit que l'impôt de la loterie diminuait en s'éteignant. Voici ses expressions: Une seule branche de revenus est restée au-dessous des évaluations, et vous ne vous en affligerez pas: le produit de la loterie a été inférieur à la somme portée dans le budget. On croirait, après avoir entendu ces paroles, que la passion du jeu est diminuée en France; eh bien! Messieurs, les faits et les chiffres du ministre sont contraires à cette assertion. Jamais on n'a plus joué à la loterie que dans l'année 1825.

Prenez les budgets tels qu'ils nous ont été présentés: vous verrez qu'en 1823 les mises à la loterie ont été de 40 millions; qu'en 1824 elles ont été de 51 millions. En 1825, on nous a donné seulement le chiffre indicatif des sommes rentrées au trésor, et on s'est bien gardé de nous donner la recette brute. Je demanderai à M. le ministre des finances pourquoi nous n'avons pas le chiffre de cette recette, et s'il est vrai qu'il a surpassé 51 millions.

Il y a ici deux questions: la question morale et celle relative au rapport de l'impôt ou la question du fisc.

Le chiffre de la recette brute surpasse en 1825 ceux des années précédentes, et nous devons en être affligés; nous devons l'être encore sous le rapport du revenu. Nous ne laissons subsister la loterie que parce qu'elle rapporte quelque chose; on a joué davantage, et le rapport est moindre. La phrase de M. le ministre des finances et ses chiffres sont en contradiction.

Je conclus de tout ceci que nous ne pouvons pas examiner exactement la situation de nos finances, quand les résultats qu'on nous présente sont inexacts. On a dit qu'on avait inventé la parole pour déguiser la pensée; ne pourrait-on pas dire aussi qu'on a inventé les budgets pour déguiser la situation morale de nos finances. (Bruit.)

Je demande que la pétition soit renvoyée à la commission du budget et à M. le ministre des finances, pour qu'il nous fasse connaître les chiffres de son budget.

M. de Villèle. La plupart des objections que l'on fait à cette tribune ont sans doute pour objet de disculper les ministres, en faisant connaître la vérité. De quoi s'agit-il? d'une phrase. Que faisait le ministre par cette phrase? il rendait compte des produits nets; il a dit: Ces produits se trouvent au-dessous des évaluations; vous n'en serez pas fâchés; ce sont ceux de la loterie. Avez-vous à vous en féliciter? oui. En effet, où est l'immoralité du jeu à la loterie? C'est que le gouvernement joue à un jeu tout à fait inégal: c'est que ceux qui y jouent perdent nécessairement. Aussi ce jeu donne des produits au trésor. Comment serait-ce un produit, si c'était un jeu égal? Vous avez donc à vous féliciter qu'on ait moins perdu que les années précédentes. Qu'il y ait eu plus ou moins de mises, ce n'est pas là la question: on y a moins perdu, voilà ce qui doit satisfaire.

On dit que la fureur du jeu s'est beaucoup accrue. Quelle en est la cause? L'année 1825 est une de celles où la prospérité de la France a été la plus forte et la plus généralement sentie; il est évident que dans les années où l'on a été le plus riche on a employé plus d'argent au jeu...

M. Casimir Périer: La prospérité et la richesse de la France seraient donc un mal?

M. de Villèle: La prospérité et la richesse sont un mal, quand elles accroissent les dépenses immorales: je ne comprends pas qu'on fasse de pareils raisonnemens en présence de la chambre, et en présence de la France entière.

Quant au jeu de la loterie, il est immoral parce qu'il est inégal; moins

les joueurs perdent et plus nous devons nous féliciter, voilà le vrai de la question.

Au reste, la question de la loterie ne peut pas être jugée actuellement; c'est au dégrèvement qu'en pourra la discuter avec avantage, et elle le sera probablement.

Relativement à la proposition du préopinant, qui voudrait qu'on diminuât les revenus du jeu au lieu de diminuer l'impôt foncier, je crois qu'on ne peut pas y apporter la moindre importance.

M. Casimir Périer remonte à la tribune: Le ministre prétend qu'on attache trop d'importance à sa phrase; j'avoue que quand il s'agit de matières de cette nature, j'y attache une grande importance, surtout quand les phrases sortent de la bouche d'un ministre; car je demande à M. le ministre comment il a pu mettre cette phrase sans intention. Sous le rapport du fisc, nous devons être affligés de moins gagner; car dès que nous jouons ce n'est pas pour perdre!... (Interruption.)

Le ministre nous dit; Nous jouons à jeu inégal, et nous ne devons pas être fâchés de ce que ceux qui jouent contre nous aient gagné davantage. La question n'est pas là; quand la loterie perd, l'argent ne rentre pas dans la main de ceux qui ont mis; il n'y a qu'une centaine de joueurs qui gagnent.

En 1825, l'impôt mis sur le peuple français par la loterie, a été de 55 millions; vous n'en avez retiré que 7 ou 8 millions; ce jeu est immoral, et il est ruineux pour les malheureux, sans profit pour le trésor.

Le ministre attribue l'augmentation du jeu à la prospérité. Les jeux sont augmentés par la misère; ils sont alimentés par les systèmes financiers, par les injonctions que l'on fait aux fonctionnaires de s'associer aux chances de ces systèmes. Le ministre a cherché à inoculer dans tous les esprits, la funeste passion du jeu par le 3 pour 100. (Mouvements divers.)

M. Benjamin Constant: Messieurs, le ministre des finances est convenu qu'il n'avait pas parlé du produit brut de la loterie, mais si le produit net a été moindre et que les mises aient été plus considérables, savez-vous de quoi le ministre nous propose de nous réjouir? Il nous propose de nous réjouir de ce qu'il a fait plus de mal à la société en apportant moins au trésor. Voilà le triomphe du président du conseil.

Maintenant, je ne dirai plus qu'un mot sur le fond de la question. Comment est-il possible que nous en soyons encore à prouver qu'un gouvernement ne doit pas jouer à un jeu inégal et avec ceux surtout pour qui la perte de quelques centimes peut conduire au suicide.

Dans les bureaux de loterie on emploie tous les moyens possibles de tenter les joueurs. On leur fait jouer les derniers deniers qu'ils possèdent, leur dernier morceau de pain. Une porte particulière est ouverte à ceux qui conservent quelque pudeur; aucune séduction n'est oubliée. Certainement il serait plus convenable de détruire les jeux que de dégrèver l'impôt foncier, et la France y gagnerait davantage. Le jeu de loterie est un jeu de désespoir; c'est là que vont s'achever tous ceux qui ont été entraînés dans le système de finances désastreux qui a corrompu toute la France. (Bruit.) J'appuis donc de toutes mes forces le renvoi de la pétition à M. le président du conseil; j'espère qu'il nous présentera un projet pour supprimer ce jeu affligeant pour la morale publique et honteux pour le gouvernement.

La pétition est renvoyée au ministre des finances et à la commission du budget.

#### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 15 MARS.

Par arrêté royal en date du 10 de ce mois, M. le chevalier de Coninck vient d'obtenir, d'après sa demande, sa démission honorable, de ministre des affaires étrangères, M. de Coninck conserve le titre de ministre d'état, il est en même temps nommé Grand-Croix de l'ordre du Lion Belgique. Par le même arrêté M. J. C. Verstolk van Zoelen est nommé ministre des affaires étrangères, et M. van Heeckeren, ministre plénipotentiaire à la cour de St.-Pétersbourg.

—Ce matin, vers 9 heures, une femme a été renversée par une diligence dans la rue Velbruck. La roue, dit-on, a passé sur la cuisse de cette malheureuse, dont la vie n'est cependant pas en péril. Faudra-t-il encore attendre un grand nombre d'accidents de ce genre pour se déterminer à ralentir par ordonnance l'effrayante rapidité de la course des diligences jusque dans les rues les plus étroites et les plus populeuses de notre ville?

—On nous assure que MM. Baudiot et Romagnesi viennent d'arriver dans notre ville; nous espérons que ces célèbres artistes ne nous quitteront pas sans nous avoir procuré l'occasion de jouir de leurs talents.

—L'auteur de la romance qui n'a pu être chantée au concert des indigens et des Grecs nous écrit que nous lui avons attribué à tort les couplets intitulés: *la Bienfaisance et la Beauté*.

—On lit dans la partie des annonces du journal de Verviers, l'avis suivant qui nous paraît assez curieux pour être reproduit ici:

« Le soussigné ayant vu dans le journal de cette ville une annonce de M. G...., maître d'écriture, renommé dans les quatre parties du monde pour être le phénix dans cet art, et défiant les *matres* de la ville, accepte son défi et le prie de déposer pour dimanche prochain, dans la matinée, chez M. Beauvais, au café littéraire, place des Récolets, un cahier de son écriture, le soussigné en fera autant de son côté. Les connaisseurs sont priés de s'y trouver, et de juger impartialement des deux cahiers qui leur seront présentés. »

V. A....  
Après un tel défi que de flots d'encre vont couler! Voilà deux champions qui auront à faire preuve de beaux caractères. Ces deux vers de Molière ont-ils jamais trouvé meilleure application:

« Ma plume t'apprendra quel homme je puis être.

— Et la mienne saura te faire voir ton maître! *J. Rogie*

Avec la composition actuelle du ministère français et dans des chambres législatives privées du précieux droit d'initiative (que nous possédons nous, mais dont nous ne jouissons pas) ce n'est qu'accessoirement, ou à l'occasion de quelque pétition que la tribune française nous fournit de tems en tems le développement de quelque proposition vraiment grande et en harmonie avec la raison progressive de notre époque. Il est vrai que si la chambre actuelle des députés pouvait elle-même proposer des projets de loi, elle en imaginerait probablement qui ne seraient guères plus en harmonie avec les besoins de la société nouvelle. Mais cela même est raison de plus pour noter soigneusement toutes les propositions généreuses qui échappent à des hommes constitués en quelque sorte en état d'hostilité déclarée contre toutes les idées qui sont nées de la révolution.

Les dernières séances de la chambre des députés ont fourni plus d'un fait digne d'attention sous ce rapport: on a vu les royalistes Labourdonnais, Hyde de Neuville et plusieurs autres défendre avec la chaleur de la conviction les bienfaits de la liberté de la presse et réclamer en faveur des Grecs au moment même où ils méconnaissent les droits identiques des Américains du Sud. Aucun des *ultras* les plus indignés de la *reconnaissance* d'Haïti n'a osé regretter ouvertement l'esclavage des noirs ni supposer même la possibilité de repeupler d'esclaves les plantations qu'ils redemandent à grands cris au ministère. Un membre de l'extrême droite, (M. Boucher) en représentant à la chambre la proposition de son collègue (M. Jankowits, ministre royaliste) de soumettre à une réélection tout député nommé à une fonction amovible, n'a pas craint de prendre, à cette occasion, l'engagement solennel, de suivre jusqu'à la fin de sa carrière, l'exemple d'une illustre et généreuse persévérance. A la dernière séance (celle du 11 mars) malgré les discours et les explications de M. de Villèle, la grande majorité de la chambre a appuyé par un double renvoi à la commission du budget et au ministre des finances, une pétition qui demande la suppression des maisons de jeu et des loteries. Voilà des faits graves et qui nous semblent propres à rassurer tous les amis du bien sur le triomphe plus ou moins prochain des grandes vérités morales dont la société réclamera la reconnaissance solennelle jusqu'à ce que les gouvernements l'accordent sans restriction.

*Vaucluse*

On voit dans le dernier cahier du *philanthrope* que les colonies agricoles de Wortel ont prospéré pendant les cinq derniers mois de l'année 1825. Le défrichement de la première colonie qui semblait condamnée par la nature à la stérilité, est entièrement achevé depuis un an et cent dix bonniers ont été semés en blé d'hiver qui promet une très belle récolte. Dans l'espace de ces cinq mois on ne compte qu'un seul décès survenu en novembre dernier. Cinq cents mendians sont journellement occupés au défrichement des terres qui dépendent de la colonie de *repression de mendicité*. Les mendians sont divisés en 3 classes; ceux de la première gagnent 30 cents, ceux de la seconde 25 et ceux de la troisième 20 cents par jour. Ce salaire suffit à leur entretien et couvre les frais de l'administration. Il n'y a aucune maladie contagieuse et les travaux champêtres entretiennent même, à ce qu'on assure, la gaieté avec la santé des colons.

*Vaucluse*

LES GENS COMME IL FAUT ET LES PETITES GENS, ou *Aventures d'Auguste MINARD*. Par M. PICARD. (Bruxelles. Demat.)

M. Picard l'auteur dramatique le plus fécond de l'époque, n'était M. Scribe, aspirerait-il à la même gloire comme romancier? On pourrait le craindre en voyant cette succession rapide et continue de productions échappées si facilement à sa plume. Naguère il s'était donné un associé: une alliance littéraire avait été faite avec M. Droz; il y avait communauté d'idée, de goût et de bénéfice. Mais le calme philosophique de l'un devait singulièrement gêner la fouguese ardeur de l'autre; impatient de tout retard, et délaissant son compagnon, M. Picard s'est élancé seul dans la carrière, en jetant sur sa route l'*Exalté*, le *Nain* et les *gens comme il faut*. Les deux premiers ouvrages sont jugés depuis long-tems. Ils auraient appris, si vingt autres productions ne l'avaient déjà prouvé de reste, que l'auteur doué d'infiniment d'esprit, joignait à un rare talent d'observation, une facilité non moins grande à peindre ce qu'il a vu, rencontre avec bonheur le mot, le trait qui atteint le ridicule. Mais tout en rendant hommage à l'écrivain et à l'observateur, on lui a reproché avec raison de mettre trop d'uniformité dans le plan de ses compositions, d'y introduire une trop grande multitude de personnages qui fatiguent l'attention et affaiblissent l'intérêt en le partageant; on aurait désiré plus de profondeur et de nouveauté dans ses observations; on aurait voulu qu'il ne s'arrêtât pas à prendre son héros au berceau pour ne l'abandonner qu'au bord de la tombe, et qu'enfin il ne mit pas constamment en regard deux personnages principaux, dont l'un a le département de toutes les inepties et de toutes les extravagances du monde, tandis que l'autre est exclusivement chargé de les mépriser ou de les prévenir. Ces défauts sont surtout sensibles dans le dernier roman du spirituel académicien. Le titre seul, *les Gens comme il faut et les petites gens*, apprend assez au lecteur qu'il doit s'attendre à voir passer sous ses yeux une multitude de traits divers; malheureusement ils ne sont guère qu'ébauchés, leurs traits nous ont été offerts depuis long-tems: ce sont pour nous toutes vieilles connaissances. Cependant il serait difficile à M. Picard d'écrire deux volumes sans y jeter de l'intérêt et de laisser dans bon nombre de pages l'empreinte de son talent original. S'il fallait des citations pour le prouver, je demanderais ce portrait de M. Gobin, fils d'un garçon de bureau, jadis pauvre de rien, mais enrichi par ses spéculations à la bourse, n'est-il pas plein de naturel et de vérité:

M. Gobin était un petit homme, un peu gras; une large redingote l'enveloppait encor; il avait une physionomie tout à la fois joviale, impudente et triviale. Il paraissait content de lui-même, glorieux de son sort, et facile de reconnaître à son ton qu'il était né dans la classe du peuple. Il parlait haut et beaucoup; ajoutez qu'il n'achevait pas une phrase sans souffler en enfant ses joues.

Écoutez les moyens employés par M. Gobin pour s'enrichir:

Moi, (car, comme tous les gens satisfaits d'eux-mêmes, M. Gobin ne précède pas ses discours de ce respectable monosyllabe) j'ai cru remarquer qu'il n'est qu'une chose dans ce monde qui puisse aller de pair avec le blé, c'est une grande fortune: avec mon argent je suis bien venu à tous ces messieurs ou je me moque d'eux. Je ne m'en fais point depuis que je suis riche on me trouve du mérite; je n'en ai pas eu qu'auparavant: c'est qu'il n'est pas besoin ni d'esprit, ni de talent.

même d'espèces pour gagner à la bourse; il ne faut que de l'audace; il ne s'agit que d'envisager sans pâlir l'alternative d'une grande fortune ou d'une grande banqueroute, et puis on se lance dans le torrent en fermant les yeux. Beaucoup y périssent; quelques-uns, après avoir manqué le but, recommencent et finissent par faire avec succès le saut périlleux; c'est ce qui m'est arrivé; faites comme moi. S'il vous reste quelque chose, jouez à la hausse, à la baisse; s'il ne vous reste rien, c'est égal, jouez toujours.

A cette citation, qu'on nous permette de joindre la suivante: on y reconnaît l'auteur dramatique; un tel tableau serait mis en action sur le théâtre avec succès: cette scène d'une teinte comique, et d'une application facile, se passe à un dîner donné chez le maire de Sedan, qui veut fêter la bien venue de parens étrangers, M. Demousseaux, avocat à Angers, et sa jeune épouse.

M. le maire présente ses parents à ses convives. M. Demousseaux est un homme d'une quarantaine d'années, grand, sec, élancé, paraissant fort content de lui-même. Il a la voix forte, sonore, retentissante; c'est un homme né pour être avocat, prédicateur ou comédien. A peine a-t-il salué, qu'il prend la parole, et comme il se trouve là des avoués de Sedan et des avocats de Charleville qu'on lui fait connaître, il en vient sur le champ à parler de jurisprudence et d'éloquence. Il fait un grand éloge du barreau d'Angers: il n'y a vraiment à Angers que deux avocats hors ligne, lui et un confrère qu'il nomme; mais tous les autres ont encore du mérite et sont de force à lutter contre les aigles du barreau de Paris. Ici M. Demousseaux se tait un moment pour reprendre haleine; mais sa petite femme a saisi ce dernier mot de Paris qu'il vient de prononcer, et avec la même volubilité que son mari elle se met à raconter le séjour qu'elle vient de faire dans la grande ville, pendant le commencement des vacances. En bonne provinciale elle se récrie contre les mœurs de la capitale; elle fait surtout une critique amère des dames de Paris, de leur coquetterie, de leur goût pour la dépense, de leurs prétentions au bel esprit; elle exprime son antipathie pour les femmes auteurs, et surtout pour celles qui se mêlent de politique. Ce mot de politique semble une réplique pour M. l'avocat qui reprend aussitôt la parole. Le voilà sur un champ de bataille qui lui convient, il péroré, il divague, il déraisonne sur la guerre, sur les finances, sur la situation intérieure et extérieure de l'Europe, puis sur les cabales qui ont eu lieu aux dernières élections de son département. Il laisse entrevoir qu'il avait eu quelque espérance; qu'il s'était cru quelques titres à être nommé député; « mais on dirait qu'on ne veut plus à la chambre que des marquis et des banquiers... Une garantie qu'on trouvera toujours dans nos rangs des fidèles amis du roi et des libertés publiques, et du moins on ne nous accusera pas de manquer d'une certaine facilité d'élocution. » Pendant que Monsieur et Madame Demousseaux se partageaient ainsi la parole, à travers les flots d'éloquence du mari et du petit commérage de sa femme, tous les assistants avaient bien de la peine à glisser de temps en temps quelques mots.

Vient-on maintenant connaître le but du nouveau roman de M. Picard, et la conclusion qu'il en tire; les voici exprimés dans adoucissement:

« Les honnêtes gens de toutes les classes voilà la bonne compagnie; les fripons, même titrés, voilà la canaille. » J. Rogier

#### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

M. QUETELET a donné dans trois articles de la *Correspondance mathématique et physique* qu'il publie avec M. GARNIER, des observations statistiques très curieuses sur les naissances et les décès dans notre royaume. Le relevé de 18 années d'observations sur les naissances prouve que le mois de mai est le plus favorable aux conceptions, tandis que le mois d'octobre, temps où la végétation se repose, est aussi le plus stérile pour la reproduction des humains. Il en résulte que le terme moyen des naissances du mois de juillet est à celui des naissances du mois de février dans la proportion de 9,902 à 1,1570. Pour les décès, on voit que depuis le mois de janvier jusqu'au mois d'août, le nombre va toujours décroissant, et qu'à dater du 1<sup>er</sup> août il augmente progressivement jusqu'au mois de janvier. En voici la proportion donnée par M. Quetelet sur 17 années d'observations: janvier 1,1724; juillet 0,8057.

D'après un tableau des naissances et des décès dans les principales villes de la Belgique pendant l'année 1825, les naissances surpassent les décès de plus d'un cinquième. *Nautuly*

Sir Walter Scott vient de publier une lettre intitulée: *Réflexions sur le changement monétaire et d'autres mesures qui touchent aux intérêts du royaume d'Écosse*. Elle est écrite dans les principes de l'opposition et occasionne dans ce moment une polémique animée dans les journaux anglais.

On vient de publier à Paris une nouvelle édition en 2 volumes in-8<sup>o</sup> de la *logique* de M. Destutt-Tracy, suivie de plusieurs ouvrages inédits du même à l'instruction publique. Le débit toujours croissant de ces productions sévères qui ne s'adressent qu'à la raison, prouve que les études sérieuses sont plus répandues qu'elles ne l'ont jamais été. *N. Huls*

**BOURSE D'ANVERS, du 14 mars.** — EFFETS PUBLICS. — Ils ont été offerts; les Métalliques à 87 1/2; les Napolitains Falconnet à 66 1/2, dit à Londres 70.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est traité au pair, il est resté pair; le Londres court s'est fait à 40 1/2, le papier à deux mois a été offert à 40 1/2; le Paris a été recherché à la cote d'hier, le Francfort court s'est placé à 35 3/4, le papier à six semaines à 35 7/16, et à trois mois à 35 1/8; le Hambourg est rare, il a été demandé.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu 400 balles café Chéribon jaune à 41 1/2 cents, et 100 balles Brésil haut goût à 37 3/4 cents. On a payé une caisse d'Indigo Bengale fin bleu violet à fl. 7 7/6 cents.

#### VILLE DE LIÈGE.

Le conseil de régence devant nommer incessamment à l'emploi d'architecte voyer de la ville de Liège, les bourgeois et échevins invitent dans à adresser, franc de port au secrétariat de la ville leur requête appuyée des certificats et des pièces justificatives de leurs connaissances théoriques et pratiques. Il est nécessaire que ces pièces parviennent pour le 1<sup>er</sup> avril au plus tard; les travaux dont les fonds sont alloués au budget doivent commencer au printemps. Le traitement annuel est fixé à 1500 florins. Messieurs les artistes sont priés de fournir les preuves propres à mériter la confiance de l'administration municipale qui sait apprécier le talent quand il est uni à la probité.

L'échevin, Chevalier DE BEX  
Par la régence,  
Le secrétaire de la ville, SOLEUR.

#### CHARADE.

Dédaignant les travaux qui charmaient son enfance,  
Dès qu'aux plaisirs du monde elle a pu s'essayer,  
Jeune fille, sans répugnance,  
Ne se décide plus à prendre mon premier.  
Mon second, quoique bref, est souvent une offense  
Qui provoque mon tout et demande vengeance.

Le mot de la dernière charade est *Hoche-porte*.

**SPECTACLE.** — Jeudi 16 mars, abonnement suspendu, la troisième et dernière représentation de *la Dame Blanche*, opéra nouveau en 3 actes de Boyeldieu. On commencera à six heures par *le Vaisseau en Quarantaine*, vaudeville en un acte. S'adresser pour la location des loges rue St-Jean-en-Isle, n. 787.

Vendredi 17 mars, dernière représentation du 5<sup>e</sup> mois de l'abonnement, le directeur fera son compliment de clôture.  
Samedi 18 mars clôture définitive du spectacle.

#### TEMPÉRATURE DU 15 MARS.

A 9 h. du mat., 5 1/2 au-dessus 0; à 3 h. ap. midi, 10 d. au-dessus.

**ÉTAT CIVIL, du 14 mars.** — Naissances: 3 garçons, 3 filles.  
Décès: 1 garçon, 1 fille, 1 femme, savoir:

Louise Charlotte Collette, âgée de 42 ans, sans prof., faub. St. Léonard, épouse de Jean Jacques Joseph Croissant.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

PARFONDRY, der<sup>re</sup>. l'hôtel de-ville a reçu des huitres anglaises.)

THOMASSIN, tailleur, cherche des ouvriers. S'adresser rue Pierre Plate, n<sup>o</sup> 686. (222)

A vendre le bois de Renièze contenant cinquante deux bonniers P.-B., situé commune de Werbomont; s'adresser à J. F. Bodson, garde-forestier demeurant au grand Trixhe. (194)

(905) Maison agréablement située rue Mont St. Martin n<sup>o</sup> 642, à vendre avec facilité de paiement. S'adresser à Mr. Jenicot avocat à Liège.

(906) G. H. KONIG, de Saxe, donne avis qu'il est arrivé avec un grand et bel assortiment de véritables pipes d'écume de mer, garnies en argent et non garnies; de pipes en porcelaine et de beaux tuyaux. Il racomode aussi et met à neuf les pipes égratignées. Il est déballé au *Café de la Comédie*, où il ne restera que dix jours.

#### Vente d'immeubles.

Le mardi quatre avril mil huit cent vingt six, à deux heures de relevée, devant Mr. le juge-de-paix du quartier du nord de la ville de Liège, en son bureau, établi rue Neuvice, N<sup>o</sup> 936 à Liège, par le ministère de Me. Richard, notaire,

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Liège, le huit novembre mil huit cent vingt cinq, enregistré le vingt un;

On fera exposer en vente les immeubles dont la désignation suit:

**Premier lot.** — La manufacture royale de porcelaine et fayence, située à Andennes, province de Namur.

Cette superbe manufacture, est située au bord de la Meuse, et sur la grande route de Liège à Namur.

Elle peut, par sa distribution, convenir à l'établissement de toute espèce de fabrique; elle se compose d'un rez-de-chaussée et deux étages, avec appartemens de maître, logement de concierge, nombreux ateliers, cellules pour loger les ouvriers, belles caves, magasins, greniers immenses, grande cour, jardin, verger, etc., etc., etc.

Il y a de plus un grand nombre d'ustensiles propres à la fabrication de la fayence, qui font aussi partie de la vente.

Tous les bâtimens sont neufs, construits à la moderne, en pierres et briques, et couverts en ardoises.

**2<sup>e</sup> lot.** Un moulin à eau dit *Cobèche*, aussi situé à Andennes, avec corps de logis, jardin entouré de haies vives, dans lequel se trouve un bassin muré qui reçoit les eaux destinées à faire mouvoir le moulin.

Il sert principalement à préparer toutes les matières premières, nécessaires à la fabrication de la fayence.

*Nota.* Ces deux premiers lots seront exposés en vente séparément et ensuite réexposés en seul lot.

**3<sup>e</sup> lot.** Une grande maison située à Maestricht, rue Bois-le-Duc, N<sup>o</sup> 1303, près le canal.

Cette maison est solidement bâtie, à la moderne; elle a de nombreux appartemens, porte cochère, écuries, grandes caves, jardin, etc.

Elle est placée en face du bassin du nouveau canal de Bois-le-Duc à Maestricht; elle conviendrait fort bien pour y établir un hôtel, une maison de commission, ou quelque autre branche de commerce.

**4<sup>e</sup> lot.** Le tiers dans la nue propriété des bâtimens et dépendances du couvent des clarisses, situé à Liège, dans la rue des clarisses.

Ce couvent se compose de vastes bâtimens, église, jardin, etc.

S'adresser pour avoir des renseignements et connaître les conditions de la vente.

A Liège, A M. PICARD, rue des Mineurs, N<sup>o</sup> 39, ou à Me. RICHARD, Notaire, rue haute Sauvenière.

A Namur, à Me. WASEIGE, Avocat.

A Maestricht, à Me. SIMONS, Avoué.

A Bruxelles, à Me. DONCKER, Avocat.

A Anvers, à Me. OGER, Avocat.

A Gand, à Me. VANHALEROUCH, Avocat.

A. J. LAPAILLE, négociant, rue St-Séverin, n° 574, à Liège, renouvelle au public que cessant son commerce, il continue à vendre sous le cours ses vins de toutes qualités, des bonnes années depuis 1811 inclus 1822. A louer chez le même une maison de campagne située à Ougrée, au bord de la Meuse. (116)

On cherche une bonne d'enfant munie de bons certificats. S'adresser au bureau de cette feuille. (211)

#### ÉGLISE À CONSTRUIRE,

En la ville de Virton, Grand-Duché de Luxembourg. Samedi 15 avril 1826, à 9 heures du matin, en l'hôtel de la régence à Virton.

En exécution de l'arrêté royal du 17 juin 1825, et en vertu de l'autorisation portée en la dépêche de la députation des états, en date du 7 mars courant.

Il sera procédé pardevant M. le bourgmestre de la ville de Virton, à l'adjudication au rabais de l'entreprise de la construction d'une église, en ladite ville.

Les amateurs pourront prendre connaissance des plans et dévis et du cahier des charges, au bureau de la régence, à partir du premier avril prochain.

Les frais de construction sont estimés à trente-six mille florins P.-B.

Virton, ce 10 mars 1826.

Les échevins de la ville de Virton,  
MARSON-GRANDJAN, J. J. LECLERC. (128)

#### OUVRAGES NOUVEAUX.

En vente chez GUILMARD, libraire, rue Vinave-d'Isle, n° 41.

Essai sur la logique, par Mr. C. B. Houry, 1 vol. in-12, 95 c.

Lettres sur le collège philosophique, dédié à MM. les vicaires des Ardennes, par le même, 8°. Prix 60 c.

Les jésuites, épîtres à M. le président Séguier, par Barthelemy et Méry, auteur des Sidiennes, 1 vol. 8°, 60 c.

Réponse d'un séminariste à ces Messieurs au sujet du collège philosophique, avec gravure, 8°. Prix 71 c.

Couronne poétique du général Foy, publiée par Magallon, (au profit de la souscription), 1 vol. 8°. 2 fl. 36 c.

Mémoire à consulter sur un système religieux et politique, tendant à renverser la religion, la société et le trône, par le comte de Montlosier, 1 vol. 8°. Prix 2 fl. 84 c.

Mœurs administratives, par Ymbert, 2 vol. in-12. Prix 2 fl. 84 c.

L'écrivain public, faisant suite aux mœurs françaises, par M<sup>e</sup> Sophie P\*\*\*, 3 vol. in-12, 5 fl. 68 c.

Paris, tableau moral et philosophique, par Fournier Verneuil, 1 vol. 8°. Prix 3 fl. 78 c. (221)

(904) A vendre en vertu de jugement.

Le 24 avril 1826, à deux heures de relevée, il sera procédé pardevant M. le juge de paix des quartiers du sud et de l'ouest de la ville de Liège, en son bureau rue Pied-de-Bœuf, n. 693, à Liège, et par le ministère de M<sup>re</sup>. DELEPHY, notaire commis à cet effet, à la vente en hausse publique des immeubles suivants :

Premier lot. — 1. Une maison avec cour, un jardin potager, et deux vergers, le tout contigu, appendices et dépendances, contenant un arpent 23 perches et 31 aunes P. B., et située en la commune de Magnée.

2. Une pièce de terre nommée Nêche, contenant 80 perches 21 aunes.

3. Une pièce de terre située aux champs Desseur, contenant 52 perches 26 aunes.

4. Une pièce de terre, située à la voie du Meunier, contenant 71 perches 82 aunes.

5. Une pièce de terre nommée Sart-Martin, contenant 79 perches 11 aunes.

6. Un pré situé en Moyster, contenant 20 perches 90 aunes.

7. Une pièce de terre située en lieu dit aux Grosses-Pierres, contenant 22 perches 9 aunes.

8. Deux prés réunis situés en Soxluse, contenant 89 perches 80 aunes.

Les immeubles sub n° 2 inclus 8 sont situés dans la commune de Romsée.

9. Et un pré nommé Branson, situé en la commune de Magnée, contenant 91 perches.

Deuxième lot. — Une maison, cotée n. 992, avec étables, appendices et dépendances, située en lieu dit sur Cointe, commune de Liège, occupée par la veuve Nicolas Maréchal.

Troisième lot. — Une pièce de terre, sise au même lieu, commune d'Ougrée, contenant 21 perches 797 aunes.

Quatrième lot. — Une pièce de terre sise au même lieu, commune de Liège, contenant 8 perches 719 aunes.

Cinquième lot. — Une pièce de terre sise au même lieu, commune de Liège, contenant 47 perches 954 aunes.

Sixième lot. — Une petite maison avec environ 4 perches de jardin, appendices et dépendances, située en lieu dit près du Rouhisse, sous St. Gilles, commune de Liège, occupée par Louis Potvin.

Septième lot. — Une maison avec cour, appendices et dépendances, située rue Potièrue, à Liège, cotée n. 777, occupée par Grégoire Simon.

Et deux petites maisons contigues, sises à Liège, rue sur le Mont, cotées n. 781 et 782, et joignant par derrière à la précédente.

S'adresser, pour plus amples informations, ainsi que pour les clauses et conditions de la vente, chez M<sup>re</sup>. DELEPHY, notaire, rue St. Séverin, n. 568, chez M<sup>re</sup>. PAGOUL, rue du Verbois, et chez M<sup>re</sup>. BAILLOT, avoué, rue Hors-Château, n. 248, à Liège.

#### Vente de bestiaux.

Pour cause de décès de M. Pierre Pirard, M<sup>de</sup>. sa veuve née Roubaert, cessant l'exploitation de sa ferme à Moulin, hameau de Waremmes, fera vendre aux enchères mercredi et jeudi 22 et 23 mars 1826, chaque jour à une heure précise de l'après-dîné, par le ministère du notaire LEJEUNE, de Waremmes, le mobilier garnissant ladite ferme consistant en :

1<sup>o</sup>. 12 Chevaux dans lesquels 2 bonnes juments pleines, un très bon hongre venant à trois ans et un entier de 2 ans.

2<sup>o</sup>. 14 Bêtes à cornes y compris les génisses, trois vaches pleines 4 qui ont donné leur veau.

3<sup>o</sup>. 20 Cochons, savoir 6 truies et 14 nourains.

4<sup>o</sup>. Un troupeau de belles bêtes à laine.

5<sup>o</sup>. Et finalement tous les attirails de labour consistant en deux charrues, une charrette, cinq charrues, rouleau, chaînes chainons etc.

#### A crédit.

Le premier jour on vendra les chevaux, vaches et attirails de labour.

Le deuxième jour, le restant. (19)

LUSTINGER, fabricant de bonneterie, à Troyes, près Paris, a l'honneur de vous prévenir qu'il a reçu de nouveaux assortimens de trois mille douzaines de bas, bonnets et chaussettes en blanc, écru et de couleurs, tels que bas de femmes depuis 35 cents la paire jusqu'à 2 fl. 85; idem à jour, depuis 60 cents jusqu'à 9 fl. 10; bas d'hommes à côtes et sans côtes blancs et de couleurs, depuis 70 cents jusqu'à 2 fl. 85; chaussettes depuis 25 cents jusqu'à 1 fl. 25, ainsi que bonnets, bas d'enfants de toute qualité et grandeur, tissés en 4 et 5 fils au dernier prix de fabrique, place St. Lambert, n. 9, maison M. Gyselinck.

Il a aussi un assortiment de bas, chaussettes et bonnets de soie, ainsi que bas de laine. Malgré la continuation de la grande vente, il partira définitivement à Pâque. (220)

(888) Vente de vins pour cause de cessation de commerce.

Jeudi 30 mars 1826, et jours suivants vers les deux heures de relevée, Mr. STAPPERS, fera vendre en hausse publique, dans ses caves à son domicile derrière le Palais, près de la rue des Ravets, n° 397, une quantité considérable de vins, consistant en Bourgogne 1818 et principalement de l'année 1819. Cette vente se fera sous la direction de P. H. L. DUVIVIER, entrepreneur de ventes.

P. S. tous ces vins sont de 1<sup>re</sup>. qualité.

#### A louer pour le premier avril 1826.

Mardi 21 mars 1826 à 9 heures du matin la commission des hospices civils de Liège, exposera en location aux enchères, une maison et dépendances avec pompe, cour et jardin située au béguinage de St. Christophe, n° 236. S'adresser pour les conditions au bureau de la recette des hospices. (19)

Dépôt considérable d'excellentes toiles fines, chez D. BERTHIER, fils, négt. à la Main d'Or, rue Pont-d'Isle.

On prévient que les qualités si avantageuses, à 29, 35, 38 et 41 florins la pièce, aunage suffisant pour douze chemises, viennent d'être remplacées. En qualités plus fines, s'en trouve à florins 44, 47, 50, 53, et ainsi progressivement jusqu'à 142 florins des P.-B. la pièce, même aunage que dessus.

Joli appartement garni à louer, marché neuf n° 728.

( ) Le notaire RICHARD, fera exposer en vente publique jeudi 16 du courant à deux heures de relevée, chez le sieur Walthère Henry, fermier à Cerexhe, un pré à lui appartenant de 56 perches, 67 aunes carrées 25 centièmes P.-B., sis au dit Cerexhe, contigu au bois de Halleux, aux conditions à voir tant chez ledit notaire, que chez son confrère Vanthès à Beyne, et si l'adjudication n'a pas lieu, il sera de suite procédé par voie des enchères à la location de ce pré; l'adjudicataire en jouira à compter du jour de son adjudication.

Le même notaire RICHARD, est chargé de vendre, arrêter ou à louer aux conditions les plus avantageuses, la maison n. 125, sise à Liège quartier de l'Ouest, rue de Ste-Clémentine. (19)

( ) Le mardi 4 avril 1826, à une heure précise de relevée, à la requête de M. Renier-Charles-Antoine Leroux, greffier à Fléron, en qualité de curateur nommé à la succession vacante de Toussaint-Michel-Joseph Lemaire, décedé à Herve, sera procédé pardevant M. le juge de paix du canton de Herve et par le ministère de M<sup>re</sup>. BIERLAIRE, notaire à Thimister, au domicile de M. le greffier Georges à la vente aux enchères publiques, d'une maison et jardin, sis à Herve, rue du Coin, n. 480; aux conditions dont on peut prendre connaissance chez M. le juge de paix ou chez le notaire susdit. (19)

#### Vente pour sortir de l'indivision.

Le vendredi 17 mars 1826, à deux heures de relevée, sera exposée en vente publique en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup>. LIBENS, notaire, place St. Pierre, n. 21, à Liège.

1<sup>o</sup> Une belle et grande maison, sise au bas de Pierrennes, n. 330, avec beaux jardins garnis d'arbres des meilleurs fruits jouissant d'une très belle vue; ayant issue dans la cour de ci-devant Minimes.

2<sup>o</sup> De deux autres jardins, dont l'un garni d'arbres, jouissant de la vue la plus agréable, avec issue dans la cour de Minimes, remise, écurie; ces objets seront d'abord exposés séparément et ensuite réunis. L'acquéreur en aura la jouissance pour le 24 juin prochain et de grandes facilités pour le paiement. S'adresser pour connaître les clauses et conditions chez l'avoué DEPONTIÈRE, rue Basse-Sauvenière, n. 80 et en l'étude dudit notaire. Dans l'intervalle on peut traiter de gré à gré.

On peut voir la maison et jardins les lundi, mercredi et jeudi; depuis 9 heures jusqu'à quatre.